

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1128

12 juin 2007

### SOMMAIRE

<b>AGF Benelux S.A.</b> .....	<b>54100</b>	<b>JoMü - Fenster GmbH</b> .....	<b>54098</b>
<b>Aischa Finanzas S.A.</b> .....	<b>54117</b>	<b>JoMü - Fenster S.à r.l.</b> .....	<b>54113</b>
<b>Alesraa Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>54105</b>	<b>Kaola S.à r.l.</b> .....	<b>54106</b>
<b>Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>54105</b>	<b>Kellersch S.à r.l.</b> .....	<b>54099</b>
<b>Aragest S.à r.l.</b> .....	<b>54102</b>	<b>Lampe International S.A.</b> .....	<b>54144</b>
<b>Aroles 1 S.à r.l.</b> .....	<b>54114</b>	<b>Lascaux S.A.</b> .....	<b>54100</b>
<b>Avema S.à r.l.</b> .....	<b>54143</b>	<b>LE-GO S.à r.l.</b> .....	<b>54106</b>
<b>CA Normandy Lux I S. à r.l.</b> .....	<b>54125</b>	<b>Mokeda S.A.</b> .....	<b>54138</b>
<b>Cargolux Re, S.A.</b> .....	<b>54098</b>	<b>Mountain Aviation S.A.</b> .....	<b>54109</b>
<b>CGLux S. à r.l.</b> .....	<b>54132</b>	<b>NECIL New Economy Investments Lu-</b>	
<b>CG Real Estate Luxembourg S. à r.l.</b> .....	<b>54118</b>	<b>xembourg Holding S.A.</b> .....	<b>54103</b>
<b>Comgest Asia</b> .....	<b>54142</b>	<b>Optima Immobilière S.A.</b> .....	<b>54109</b>
<b>Credit Axiom S.à r.l.</b> .....	<b>54110</b>	<b>Parc Louvigny S.A.</b> .....	<b>54143</b>
<b>DB Platinum III</b> .....	<b>54099</b>	<b>Pilar Treasury S.à.r.l.</b> .....	<b>54100</b>
<b>DB Platinum IV</b> .....	<b>54110</b>	<b>P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l.</b> .....	<b>54106</b>
<b>DB Platinum IV</b> .....	<b>54098</b>	<b>P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l.</b> .....	<b>54099</b>
<b>DeA Participations S.A.</b> .....	<b>54144</b>	<b>Prestige Luxembourg</b> .....	<b>54142</b>
<b>Delphi S.à r.l.</b> .....	<b>54132</b>	<b>Provimlux Opera S.A.</b> .....	<b>54144</b>
<b>Empedocle S.A.</b> .....	<b>54139</b>	<b>Recticel Ré S.A.</b> .....	<b>54142</b>
<b>Euromedic S.A.</b> .....	<b>54143</b>	<b>SPA.FI S.A.</b> .....	<b>54099</b>
<b>European News Exchange S.A.</b> .....	<b>54104</b>	<b>Spectrum Marine A.G.</b> .....	<b>54110</b>
<b>Financière Centuria Luxembourg S.A.</b> ...	<b>54104</b>	<b>Theola S.à r.l.</b> .....	<b>54105</b>
<b>Geofelt</b> .....	<b>54103</b>	<b>TMRD Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>54138</b>
<b>Herberlux</b> .....	<b>54098</b>	<b>Trans Serve S.à r.l.</b> .....	<b>54143</b>
<b>HVB Banque Luxembourg Société Anony-</b>		<b>UPA - Union des Propriétaires d'Avions</b>	
<b>me</b> .....	<b>54138</b>	.....	<b>54102</b>
<b>Immo Steichen</b> .....	<b>54112</b>	<b>Visitel S.A. Holding</b> .....	<b>54144</b>
<b>Intereuropean Finance S.A.</b> .....	<b>54138</b>	<b>Voyages J.C. S.A.</b> .....	<b>54139</b>
<b>JoMü - Fenster GmbH</b> .....	<b>54113</b>	<b>Yusp S.A.</b> .....	<b>54104</b>

**Herberlux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.  
R.C.S. Luxembourg B 9.950.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 avril 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Pour Maître J. Seckler.

*Notaire*

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007052362/231/15.

(070052630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Cargolux Re, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 99.231.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 avril 2007.

P. Bettingen

*Notaire*

Référence de publication: 2007052365/202/12.

(070052636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**JoMü - Fenster GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.  
R.C.S. Luxembourg B 64.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 avril 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Pour Maître J. Seckler

*Notaire*

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007052368/231/15.

(070052652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 85.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

G. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2007052392/220/12.

(070052701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 avril 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Pour Maître J. Seckler

*Notaire*

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007052387/231/15.

(070052697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

G. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2007052397/220/12.

(070052704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**SPA.FI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.547.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 45613 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007052401/211/11.

(070052709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Kellersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 3, Fossé des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 118.060.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

*Pour la société KELLERSCH SARL*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007053892/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03754. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**AGF Benelux S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, rue Franklin Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 35.910.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45268 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007052405/211/11.

(070052715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

**Pilar Treasury S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 117.221.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45839 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007052411/211/11.

(070052712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

**Lascaux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 55.555.

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LASCAUX S.A., avec siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 505 du 8 octobre 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55.555.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 10 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 825 du 8 août 2003.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Monsieur Michel Bourkel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anique Bourkel, employée privée, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alexandre Vancheri, employé privé, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix-neuf mille (19.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 500,-) représentant l'intégralité du capital social de neuf millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 9.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Conversion du capital en EUR.

2.- Augmentation du capital social à 7.220.000,00 EUR (19.000 actions d'une valeur nominale de 380,00 EUR) par utilisation des résultats reportés pour un montant de 199.085,06 EUR.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la monnaie d'expression du capital de dollars des Etats-Unis d'Amérique en Euros, au taux de conversion de 1,3531.- USD (un virgule trois mille cinq cent trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour 1,- EUR (un euro), de sorte que le capital social sera de sept millions vingt mille neuf cent quatorze euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 7.020.914,94) et de supprimer la désignation de la valeur des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de son montant actuel de sept millions vingt mille neuf cent quatorze euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 7.020.914,94) à sept millions deux cent vingt mille euros (EUR 7.220.000,-), par incorporation au capital d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-cinq euros six cents (EUR 199.085,06) à prélever sur le compte «résultat reporté», sans création ni émission d'actions nouvelles.

L'existence du compte «résultat reporté» a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur le vu d'un bilan établi au 31 décembre 2006,

dont un exemplaire après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale des actions de la société, de fixer le capital à onze millions cinq cent cinquante-deux mille euros (EUR 11.552.000,-) et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept millions deux cent vingt mille euros (EUR 7.220.000,-), représenté par dix-neuf mille (19.000) actions d'une valeur nominale de trois cent quatre-vingt euros (EUR 380,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à onze millions cinq cent cinquante-deux mille euros (EUR 11.552.000,-), représenté par trente mille quatre cents (30.400) actions d'une valeur nominale de trois cent quatre-vingt euros (EUR 380,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital.

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2007 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont estimés approximativement à mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Bourkel, A. Bourkel, A. Vancheri, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2007. Relation: EAC/2007/3930. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007053059/272/86.

(070053143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**UPA - Union des Propriétaires d'Avions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.085.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 4 février 2007 que Mesdames Suzette Braun et Rénée Woell, demeurant à L-1914 Luxembourg, ont cédé 10 parts sociales de la société à responsabilité limitée UPA -UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS à la société ELECTRO RENT S.à.r.l., RCSL B 89.814, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 17a, Parc d'Activité Syrdall. De ce fait ELECTRO RENT s.à.r.l. détient 10 parts sociales de la société UPA - UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS s.à.r.l. et par suite le capital social de la société UPA de cent soixante-seize mille Euros (176.000,-) représenté par deux cent quatre (204) parts sociales sans dénomination de valeur nominale, se trouve réparti comme suit:

1) Monsieur Bryniar Thordorson, demeurant à L-6145 Junglinster, dix parts . . . . .	10
2) Monsieur Théo Leydenbach, demeurant à L-1537 Luxembourg, dix parts . . . . .	10
3) Monsieur Charles Biermann, ingénieur, demeurant à L-8366 Hagen, dix parts . . . . .	10
4) COMET société anonyme, ayant son siège social à Leudelange, onze parts . . . . .	11
5) Monsieur Jean Birgen, employé privé, demeurant à Ernster, dix parts . . . . .	10
6) AVIASPORT II, association sans but lucratif, avec siège social à Luxembourg, trente et une parts . . . . .	31
7) Monsieur- Paul Reichert, ingénieur, demeurant à L-8279 Holzem, dix parts . . . . .	10
8) NOUVELLE GENAVIA, société anonyme ayant son siège social à Leudelange, dix parts . . . . .	10
9) Monsieur Patrick De Coninck, demeurant à L-7594 Beringen, onze parts . . . . .	11
10) Madame Clemy Schaeffer, demeurant à L-4830 Rodange, dix parts . . . . .	10
11) Monsieur et Madame Jacky Talon, biologistes, demeurant à L-3509 Dudelage, dix parts . . . . .	10
12) Monsieur Jean-Paul Kieffer, demeurant à L-8154 Bridel, dix parts . . . . .	10
13) Monsieur Marco Nosbusch, docteur en droit, demeurant à Luxembourg et Monsieur Armand Longuich, douanier, demeurant à L-7396 Hunsdorf agissant en indivision mais représentés envers la société par Monsieur Armand Longuich, seul, dix parts . . . . .	10
14) Monsieur Camille Olinger, architecte, demeurant à Luxembourg, dix parts . . . . .	10
15) GAVIAG association sans but lucratif ayant son siège social à L-3367 Leudelange, dix parts . . . . .	10
16) Monsieur Camille Montaigu, demeurant à L-5619 Mondorf, onze parts . . . . .	11
17) ELECTRO RENT société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, dix parts . . . . .	10
18) Monsieur et Madame Jos Lamparski, demeurant à L-1930 Luxembourg, dix parts . . . . .	10
Total: deux cent quatre parts . . . . .	<u>204</u>

Luxembourg, le 14 avril 2007.

Pour extrait conforme

A. Heiderscheid

Président

Référence de publication: 2007052643/2560/41.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

**Aragest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 12.

R.C.S. Luxembourg B 119.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052838/832/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02839. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**NECIL New Economy Investments Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 73.333.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 29 mars 2007*

Suite au décès de Monsieur Moncef Ben Haj Salem, survenu à Luxembourg, le 2 février 2007, administrateur et administrateur-délégué en fonction de la société, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'Assemblée nomme Madame Liliane Thibodeaux, demeurant à 37, rue d'Anvers, Luxembourg, administrateur. Elle terminera le mandat de Monsieur Moncef Ben Haj Salem.

L'Assemblée nomme Madame Liliane Thibodeaux, demeurant à 37, rue d'Anvers, Luxembourg, administrateur-délégué. La société est engagée par la sa seule signature de l'administrateur-délégué.

Les mandats ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour avis sincère et conforme

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007052644/1358/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Geofelt, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.166.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2007*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, en date du 15 mars 2007, de Monsieur Flavio Abbondati, demeurant à via Largo Esterle, 3, Monza, Italie, de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée nomme Monsieur Frédéric Lipka, demeurant à avenue Jules Ferry, 18, Sedan, France, président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale donne pouvoir de signature, jusqu'au 31 décembre 2008, à Monsieur Frédéric Lipka. Il peut engager la société par sa seule signature.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration:*

M. Frédéric Lipka, Président du Conseil d'Administration.

M<sup>e</sup>. Joë Lemmer, Administrateur.

M. Marc Mayer, Administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

EURO INVEST MANAGEMENT S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour GEOFELT S.A.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007052645/1358/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Financière Centuria Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 96.465.

## EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 février 2007 que:

- Madame Nicole Bouton, née le 17 décembre 1947 à Paris 11<sup>ème</sup>, demeurant 62, Avenue Raymond Poincaré 75016 Paris, a été élue à la fonction de Président du Conseil d'Administration et ce, avec effet immédiat.

- Monsieur Philippe Haquenne et Monsieur Emmanuel Limido, ayant leur adresse professionnelle au 14, rue du marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, ont été nommés au poste d'administrateurs-délégués de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A.*

*E. Dôme*

*Mandataire*

Référence de publication: 2007052646/6654/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01572. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070052593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**European News Exchange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 46.116.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 5 avril 2007, que:

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat comme Réviseur d'entreprises, KPMG AUDIT SOCIETE CIVILE, L-2520 Luxembourg, avec numéro RCS Luxembourg B 103.590 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007052648/1986/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05651. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070052553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Yusp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.802.

Le Conseil d'Administration tenu le 28 mars 2007 a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Jean-Jacques Josset de sa fonction d'administrateur, de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 28 mars 2007, Monsieur Michele Amari, né le 3 juin 1972 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait conforme*

*YUSP S.A.*

*Signatures*

Référence de publication: 2007052660/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03900. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070052603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---



**Alesraa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 108.197.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé Unique prise en date du 3 avril 2007 que:

- M. Eddy Dôme, né le 16 août 1965, à Waremme (Belgique), demeurant 63, Marvie B-6600 Bastogne, a été nommé gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat.

Le nouveau gérant a été nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

*Pour ALESRAA LUXEMBOURG S.à r.l.*

B. Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2007052649/6654/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01894. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Theola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 111.280.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé Unique prise en date du 3 avril 2007 que:

- M. Eddy Dôme, né le 16 août 1965, à Waremme (Belgique), demeurant 63, Marvie B-6600 Bastogne, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat.

Le nouveau gérant a été nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

*Pour THEOLA S.à r.l.*

B. Akhertous

Référence de publication: 2007052651/6654/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.445.000,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 100.758.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé Unique prise en date du 3 avril 2007 que:

- M. Eddy Dôme, né le 16 août 1965, à Waremme (Belgique), demeurant 63, Marvie B-6600 Bastogne, a été nommé gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat.

Le nouveau gérant a été nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

Pour AL-RAYYAN 2 LUXEMBOURG S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2007052654/6654/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

**LE-GO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4570 Pétange, 2, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 77.603.

—  
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 avril 2007

*Première résolution*

L'Assemblée constate la démission de Monsieur Pereira Leite Rui Manuel de ses fonctions de gérant à compter du 31 mai 2007.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Gomes Fernandes Maria, née à Covas (Portugal) le 1<sup>er</sup> septembre 1972 et demeurant à L-4826 Rodange, rue Marcel Knauf, 10, en remplacement à compter du 31 mai 2007, laquelle déclare alors accepter ces fonctions

*Troisième résolution*

La société se trouve engagée par la signature individuelle de la gérante.

Gomes Fernandes / Pereira Leite.

Référence de publication: 2007052652/7612/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05639. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

**Kaola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 113.814.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé Unique prise en date du 3 avril 2007 que:

- M. Eddy Dôme, né le 16 août 1965, à Waremme (Belgique), demeurant 63, Marvie B-6600 Bastogne, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat.

Le nouveau gérant a été nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

Pour KAOLA S.à r.l.

B. Akhertous

Référence de publication: 2007052653/6654/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01892. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

**P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.549.

—  
In the year two thousand and seven, on the fifth of February.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company PICCHIO PHARMA INC., with its registered office at 759, Square Victoria, Suite 224, Montreal H2Y 2J7 Quebec, Canada, R.C.S. Canada 144415940RC0001,

represented by Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) P.P. LUXCO HOLDING II S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 88549, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg, on July 11, 2002, published in the Mémorial C 1449 of October 8, 2002, and whose articles of association have been amended by deeds of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg) on July 20, 2004, published in the Mémorial C 1011 of October 11, 2004, on July 5, 2005, published in the Mémorial C 1345 of December 8, 2005, and on June 26, 2006, published in the Mémorial C 1886 of October 7, 2006, and that the appearing party has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The corporate capital is increased to the extent of six million three hundred eighty eight thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,388,250.-) in order to raise it from the amount of thirty nine million three hundred seventy six thousand three hundred and seventy five Euro (EUR 39,376,375.-) to forty five million seven hundred sixty four thousand six hundred and twenty five Euro (EUR 45,764,625.-) by the issue of fifty one thousand one hundred and six (51,106) new shares with a nominal value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription and Payment*

The fifty one thousand one hundred and six (51,106) new shares with a nominal value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each are all subscribed by the company PICCHIO PHARMA INC., R.C.S. Canada 144415940RC0001, having its registered office at 759, Square Victoria, Suite 224, Montreal H2Y 2J7 Quebec, Canada, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the company amounting to six million three hundred eighty eight thousand three hundred and forty nine Euro and fifty three Cent (EUR 6,388,349.53); six million three hundred eighty eight thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,388,250.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and ninety nine Euro and fifty three Cents (EUR 99.53) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the company as of February 1, 2007 and by the related report of the board of managers.

The interim balance sheet and the report of the board of managers, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### *Second resolution*

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article 6.1 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 6.1. paragraph 1.** The Company's corporate capital is fixed at forty five million seven hundred sixty four thousand six hundred and twenty five Euro (EUR 45,764,625.-), represented by three hundred sixty six thousand one hundred and seventeen (366,117) shares («parts sociales») with a nominal value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately sixty-eight thousand three hundred Euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq février

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PICCHIO PHARMA INC., avec siège social à 759, Square Victoria, Suite 224, Montréal H2Y 2J7 Québec, Canada, R.C.S. Canada 144415940RC0001,

représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée P.P. LUXCO HOLDING II S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 88549, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, le 11 juillet 2002, publié au Mémorial C 1449 du 8 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés par actes de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) le 20 juillet 2004, publié au Mémorial C 1011 du 11 octobre 2004, le 5 juillet 2005, publié au Mémorial C 1345 du 8 décembre 2005, et le 26 juin 2006, publié au Mémorial C 1886 du 7 octobre 2006, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de six millions trois cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante Euros (EUR 6.388.250,-) pour le porter de son montant de trente-neuf millions trois cent soixante-seize mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 39.376.375,-) à quarante-cinq millions sept cent soixante-quatre mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 45.764.625,-) par l'émission de cinquante et un mille cent six (51.106) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Libération*

Les cinquante et un mille cent six (51.106) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune sont toutes souscrites par la société PICCHIO PHARMA INC., R.C.S. Canada 144415940RC0001, avec siège social à 759, Square Victoria, Suite 224, Montréal H2Y 2J7 Québec, Canada, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible à charge de la société d'un montant de six millions trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent quarante-neuf Euros et cinquante-trois Cents (EUR 6.388.349,53); six millions trois cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante Euros (EUR 6.388.250,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et quatre-vingt-dix-neuf Euros et cinquante-trois Cents (EUR 99,53) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan intérimaire de la société au 1<sup>er</sup> février 2007 ainsi que par le rapport afférent du conseil de gérance.

Le bilan intérimaire ainsi que le rapport du conseil de gérance, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.1. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à quarante-cinq millions sept cent soixante-quatre mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 45.764.625,-) représenté par trois cent soixante-six mille cent dix-sept (366.117) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de soixante-huit mille trois cents Euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2007, vol. 541, fol. 1, case 4. GRE/2007/688. — Reçu 63.883,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007052808/231/122.

(070052695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Optima Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4601 Niedercorn, 65A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.512.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg en date du 22 septembre 2005*

L'Assemblée décide:

De réélire les administrateurs jusqu'à l'Assemblée en 2011:

Monsieur Gianfranco Sgreccia

Monsieur Fabio Marochi

Monsieur Marco Sgreccia

De réélire le commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée en 2011:

ELIOLUX S.A.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE SCHEIWEN • NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2007052657/1132/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Mountain Aviation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.707.

—  
1. Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 mars 2007 que les administrateurs suivants ont démissionné avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007:

- Monsieur Stef Oostvogels;

- Monsieur Stéphane Hadet.

2. Il résulte de cette même Assemblée que les administrateurs suivants ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007 et ce, pour une période de six ans:

- Monsieur Andrey Toporov, né le 1<sup>er</sup> mai 1972 à S-Kazakhstanskaya Obl (Kazakhstan), demeurant à Via Montereale, 8-8, I-33170 Pordeone (Italie);

- Monsieur Vladimir Toporov, né le 9 juillet 1958 à S-Kazakhstanskaya Obl (Kazakhstan), demeurant à Via Montereale, 8-8, I-33170 Pordeone (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2007.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007052658/1035/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Credit Axiom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.819.

Il résulte de la décision de l'associé Unique de la société CREDIT AXIOM du 26 mars 2007, que la décision suivante a été prise:

1. Démission du Gérant suivant avec effet au 26 mars 2007:

- Monsieur Olaf Lahaije, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CREDIT AXIOM S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant*

*Signature*

Référence de publication: 2007052656/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04047. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070052412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

**Spectrum Marine A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 53.797.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2007 à 14.30 heures

a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Jan Herman van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg, à effet rétroactif du 30 septembre 2006

en remplaçant Monsieur Johan G. Gerards.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 avril 2007.

SPECTRUM MARINE AG

J. H. van Leuvenheim

*Gérant unique*

Référence de publication: 2007052659/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03853. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070052587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

**DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 85.828.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of March,

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of DB PLATINUM IV (the «Company»), a société d'investissement à capital variable with its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated in Luxembourg on 8 February 2002 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under n° B 85.828. The articles of incorporation of the Company (the «Articles of Incorporation») were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») on 1st March 2002 and were amended for the last time by deed of Maître Gérard Lecuit dated 12th September 2005, which was published in the Mémorial C n° 148 on 21st January 2006.

The meeting was declared open at 2.00 p.m. and was presided over by Mr Loïc Calvez, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, who appointed Ms Anne Ponsart, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, as secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Mr Manuel Isidro, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

1 The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented, by the shareholders present and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled *ne varietur* by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

2 This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 14 March 2007 and published in the Mémorial and in the d'Wort respectively on 23 February 2007 and on 12 March 2007 as well as in the Tageblatt on 24 February 2007 and on 12 March 2007.

3 The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

Amendment to the first paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual general meeting of shareholders of the Company from Friday of the last week of May to the second Friday of April.

It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of the total 204,715,285.689 shares in circulation, 2,890,301.049 shares are duly represented at the present general meeting.

In view of the fact that this meeting was duly convened for the second time, no quorum having been reached on 21 February 2007 at a first meeting, the shareholders may validly decide on the item of the agenda without quorum.

The Chairman of the meeting commented the proposed changes and the shareholders of the Company adopted by more than two-thirds of the cast votes, as detailed in the attendance list, the following resolution:

*Sole resolution*

The shareholders of the Company resolved to amend the first paragraph of Article 10 of the Articles relating to general meetings, so as to read as follows:

«The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Friday of April of each year at 11.00 a.m.. If such day is not a Luxembourg Banking Day (as defined in the Prospectus), the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Banking Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the discretion of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at one thousand Euro (1,000.- EUR).

There being no further item on the agenda the Chairman closed the meeting at 2.30 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation and that in case of any discrepancies between the English and the German text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendundsieben am achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Fand die außerordentliche Generalversammlung der Anteilhaber der DB PLATINUM IV (die «Gesellschaft»), einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, welche ihren Geschäftssitz in 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg hat, gegründet in Luxemburg am 8. Februar 2002 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 85.828, statt. Die Satzung der Gesellschaft (die «Satzung») wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») vom 1. März 2002 veröffentlicht und wurde zuletzt durch Urkunde des Notars Gérard Lecuit vom 12. September 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 148, vom 21. Januar 2006, abgeändert.

Die Versammlung wurde um 14.00 Uhr als eröffnet erklärt und den Vorsitz der Versammlung führte Herr Loïc Calvez, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Esch-sur-Alzette, welcher als Sekretär Frau Anne Ponsart, Privatbemin, beruflich wohnhaft in Esch-sur-Alzette, bestimmte.

Die Versammlung wählte als Stimmzähler Herrn Manuel Isidro, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Esch-sur-Alzette.

Das Versammlungsbüro wurde demnach gegründet und der Vorsitzende erklärte und bat den Notar zu beurkunden:

1 Die anwesenden und vertretenen Anteilhaber und die Anzahl der Anteile, welche jeder von ihnen hält, sind in einer Anwesenheitsliste aufgezeichnet, die von den Bevollmächtigten der vertretenen Anteilhaber, von den anwesenden An-

teilhabern und von den Mitgliedern des Büros unterzeichnet ist. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten, von den Mitgliedern des Versammlungsbüros mit ne varietur abgezeichnet, sind dieser Originalurkunde beigelegt und werden mit ihr registriert.

2 Diese Versammlung wurde durch die Tagesordnung enthaltende Einberufungsschreiben einberufen, die jedem im Aktienregister eingetragenen Anteilhaber am 14. März 2007 zugesandt wurden sowie am 23. Februar 2007 und 12. März 2007 jeweils im Mémorial und in d'Wort und am 24. Februar 2007 und 12. März 2007 im Tageblatt veröffentlicht wurden.

3 Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung ist wie folgt:

*Tagesordnung:*

Änderung der Satzung der Gesellschaft durch Abänderung des ersten Absatzes des Artikels 10 der Satzung, um das Datum der Jahreshauptversammlung der Anteilhaber vom Freitag der letzten Woche des Monats Mai auf den zweiten Freitag des Monats April zu verlegen.

Es geht aus der vorgenannten Anwesenheitsliste hervor, dass vom Total der 204.715.285,689 ausgegebenen Aktien, 2.890.301,049 Aktien rechtsgültig in gegenwärtiger Versammlung vertreten sind.

In Anbetracht dessen, dass diese Versammlung zum zweiten Mal ordnungsgemäß einberufen wurde, da bei der ersten Versammlung am 21. Februar 2007 kein Quorum erreicht wurde, können die Anteilhaber über den Gegenstand der Tagesordnung ohne Quorum wirksam beschließen.

Der Vorsitzende der Versammlung erläuterte die vorgeschlagenen Änderungen und die Anteilhaber der Gesellschaft fassten mit mehr als zwei Drittel der abgegebenen Stimmen, wie in der Anwesenheitsliste dargestellt, den folgenden Beschluss:

*Einziges Beschlusses*

Die Anteilhaber der Gesellschaft haben beschlossen, den ersten Absatz des Artikel 10 der Satzung betreffend die Hauptversammlungen abzuändern, sodass er wie folgt lautet:

«Die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber findet in Übereinstimmung mit luxemburgischem Recht jedes Jahr am zweiten Freitag des Monats April um 11.00 Uhr am eingetragenen Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen in der Versammlungsmittelung angegebenen Ort in Luxemburg statt. Ist dieser Tag kein Luxemburger Bankgeschäftstag (wie im Prospekt definiert), wird die Jahreshauptversammlung an dem unmittelbar darauffolgenden Luxemburger Bankgeschäftstag abgehalten. Die Jahreshauptversammlung kann außerhalb Luxemburgs abgehalten werden, sofern der Verwaltungsrat dies nach seinem Ermessen auf Grund außergewöhnlicher Umstände für erforderlich hält.»

*Aufwendungen*

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Abgaben aller Art, welche von der Gesellschaft in Verbindung mit dieser außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber zu tragen sind, werden auf etwa eintausend Euro (1.000,- Euro) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wurde diese Versammlung um 14.30 Uhr geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der oben genannten Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst worden ist; und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll der englische Text maßgebend sein.

Die vorstehende Urkunde wurde in Esch-sur-Alzette, am eingangs genannten Datum errichtet.

Die Urkunde wurden den Erschienenen, die dem Notar alle mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, vorgelesen. Die Erschienenen haben die vorliegende Original Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: L. Calvez, A. Ponsart, M. Isidro, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, LAC/2007/3963. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, zum zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 16. April 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052781/220/118.

(070052699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

**Immo Steichen, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.428.

*Änderung des Wirtschaftsprüfers der IMMO STEICHEN*

In der außerordentlichen Generalversammlung der IMMO STEICHEN am 12. März 2007 wurde Alter Domus, 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das am 31. Dezember 2006 endende



Geschäftsjahr bestellt. Das Amt endet mit der ordentlichen Generalversammlung 2007, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2006 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Die Bestellung der PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft endet mit der außerordentlichen Generalversammlung am 12. März 2007.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*IMMO STEICHEN, Société anonyme*

Unterschriften

Référence de publication: 2007052795/685/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

### **JoMü - Fenster GmbH, Société à responsabilité limitée,**

(anc. JoMü - Fenster S.à r.l.).

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 64.728.

Im Jahre zwei tausend sieben, den dritten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

- Herr Robert Müller, Diplom-Betriebswirt, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 26. März 1956, wohnhaft in D-54294 Trier, Laurentius-Zeller-Strasse, 18.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung JOMÜ-FENSTER SARL mit Sitz in L-6688 Mertert, Port de Mertert, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 64.728, gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Frank Molitor, mit dem Amtssitz in Düdelingen, am 25. Mai 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 604 vom 20. August 1998,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 28. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 984 vom 9. November 2001.

- Dass der Komparent erklärt einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung JOMÜ-FENSTER SARL zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaftsbezeichnung in JoMü - FENSTER GmbH abzuändern und dementsprechend Artikel 1 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechtes unter der Bezeichnung JoMü - FENSTER GmbH.»

#### *Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Artikel 2 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Fenster- und Elementebau sowie die Herstellung von Haustüren. Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Handel und die Vermietung jeglicher Art von Material.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Die Gesellschaft ist insbesondere ermächtigt, als Komplementär einer einfachen Kommanditgesellschaft unter der Bezeichnung JoMü - FENSTER GmbH & CO KG zu agieren.»

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechs hundert dreißig Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2007. Relation GRE/2007/1644. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007052810/231/52.

(070052648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

### **Aroles 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.596.

In the year two thousand and seven, on twenty third March.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of AROLES 1 Sarl, a «société à responsabilité limitée» having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Constituted by a deed of the undersigned public notary Maître Paul Bettingen, on 21 March 2007, not yet published in the Memorial C (hereinafter referred to as the «Company»),

The meeting was presided by Ms. Prune Callot, attorney at law, residing in Luxembourg.

Who appointed as secretary Mrs Sylvia Hennericy, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Prune Callot, attorney at law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Transformation of the Company into a one member company («société unipersonnelle»);
2. Subsequent amendment of the Articles 1, 6.1, 6.2, 6.5 and 8 of the Articles of Incorporation of the Company.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting unanimously resolves to transform the Company into a one member company «société unipersonnelle» in the meaning of Article 179 (2) of the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, to amend subsequently the Articles 1, 6.1, 6.2, 6.5 and 8 of the Articles of Incorporation and to amend consequently Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

« **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 8 the exceptional rules applying to one member company.»

#### *Second resolution*

The general meeting unanimously resolves to amend Article 6.1 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

« **Art. 6.1. Subscribed and paid up share capital.** The Company's corporate capital is fixed at Twenty Five Thousand Euros (EUR 25,000.-) represented by One Thousand (1,000) shares («parts sociales») with a par value of Twenty Five Euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2,

among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.»

*Third resolution*

The general meeting unanimously resolves to amend Article 6.2 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

« **Art. 6.2. Modification of share capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.»

*Fourth resolution*

The general meeting unanimously resolves to amend Article 6.5 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

« **Art. 6.5. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.»

*Fifth resolution*

The general meeting unanimously resolves to amend Article 8 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

« **Art. 8. Shareholders' meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.»

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is valued approximately to one thousand two hundred euros (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg.

A été tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AROLES 1 Sàrl, avec siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Constituée par acte du notaire instrumentant en date du 21 mars 2007, non encore publié au Mémorial C (ci-après la «Société»),

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Prune Callot, Avocat, demeurant au Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Prune Callot, avocat, demeurant au Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

1. Transformation de la Société en société unipersonnelle;
2. Modification subséquente des articles 1<sup>er</sup>, 6.1, 6.2, 6.5 et 8 des statuts de la Société;

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transformer la Société en société unipersonnelle dans le sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, de modifier par la suite les articles 1<sup>er</sup>, 6.1, 6.2, 6.5 et 8 des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 8, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devront être établis par écrit.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 6.2 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 6.2. Modification du capital social.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 6.5 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 6.5. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 8 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Callot, S. Hennericy, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007. Relation: LAC/2007/3736. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007052817/202/172.

(070052613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

#### **Aischa Finanzas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 80.378.

#### AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend sieben, den vierzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Gunnar Grewe, geboren in Aschaffenburg (Deutschland), am 20. Juli 1950, wohnhaft in Avenida Biznaga 7-8-, Sector Bahia, San Carlos, Sonora 85506 (Mexico),

hier vertreten durch Herrn Albert Seen, Finanzberater, wohnhaft in L-7618 Larochette, 17, Leedebach, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Aktiengesellschaft AISCHA FINANZAS S.A., mit Sitz in L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 80378, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 27. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 722 vom 5. September 2001.

II.- Dass das Gesellschaftskapital drei hundert tausend Euro (300.000,- EUR) beträgt, aufgeteilt in drei hundert (300) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (1.000,- EUR).

III.- Dass der Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt alleiniger Inhaber aller Aktien vorgenannter Gesellschaft AISCHA FINANZAS S.A. geworden ist.

IV.- Dass der Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, beschliesst die Gesellschaft AISCHA FINANZAS SA, welche jegliche Tätigkeit beendet hat, aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass der Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, hiermit und mit sofortiger Wirkung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidierung beschliesst.

VI.- Dass der Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt jede und alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft als Liquidator geregelt zu haben.

VII.- Dass der Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, alle Aktiva übernimmt sowie alle noch etwaige Passiva der aufgelösten Gesellschaft AISCHA FINANZAS SA begleichen wird.

VIII.- Dass die Liquidation ausgeführt und abgeschlossen ist und dass besagte Gesellschaft AISCHA FINANZAS SA hiermit als endgültig aufgelöst zu betrachten ist.

IX.- Dass sämtliche Aktienzertifikate sowie das Aktienregister annulliert wurden.

X.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

XI.- Dass die Geschäftsbücher während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, aufbewahrt werden.

#### Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben

Signé: A. Seen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2007. Relation GRE/2007/1328. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007052818/231/51.

(070052735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

### **CG Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 130.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 126.731.

#### — STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

COMMERZ GRUNDBESITZGESELLSCHAFT mbH having its registered office at 65205 Wiesbaden, Kreuzberger Ring, 56, Germany, represented by Mrs Maria Karaguiozova, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 March 2007 which, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his above-mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, namely the law of 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»), by article 1832 of the Civil Code and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is to be initially composed of a single shareholder who is therefore the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of CG REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The sole purpose of the Company is to create, administer and manage CG REAL ESTATE MASTER FCP, a mutual investment fund (fonds commun de placement) constituted under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract; purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the Fund; proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign company; and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The aforementioned powers shall be considered declaratory and not exhaustive.

The Company may provide financial support to companies in which the Company holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis and carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object. The Company must however remain within the limitations set out by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

The Company shall be subject to Chapter 14 of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution passed at a general meeting.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the board of directors.

The Company may establish subsidiaries and branches where it considers them to be useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The corporate capital of the Company is set at one hundred and thirty thousand Euros (EUR 130,000.-) represented by one hundred and thirty (130) registered shares fully paid with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

**Art. 7. Variation of the corporate capital.** The corporate capital may at any time be increased or decreased, by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

If the Company is composed of a single shareholder, that shareholder exercises all those powers granted to all shareholders by the 1915 Law and the Articles of Incorporation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a group of shareholders in general meeting.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and resolutions.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

**Art. 10. Transfer of shares.** Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares may be freely transferred amongst any existing shareholders.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders in general meeting. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the corporate capital of the Company.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. A transfer will not be binding upon the Company and third parties, unless duly notified to, or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a shareholder will not cause the Company to go into liquidation.

**Art. 14. Board of directors.** The Company is managed and administered by a board of directors consisting of at least two directors. A director can be a shareholder or a non-shareholder.

Each director is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder owning the entire issued share capital or by a group of shareholders in general meeting.

Any director may be removed at any time by the single shareholder holding the entire issued share capital, or by a majority of shareholders in general meeting, who collectively hold at least 75 per cent of the corporate capital of the Company. Any director may resign at any time.

The single shareholder holding the entire issued share capital, or a group of shareholders in general meeting decides upon the compensation of each director (if any).

The board of directors shall appoint, from among its members, a chairman. The board of directors may choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of directors may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

**Art. 15. Meetings of the board of directors.** The board of directors shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each director consents in writing, by post, cable, telegram, telex, telefax or any electronic means.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by post, cable, telegram, telex, telefax or any electronic means, another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of directors shall act validly only if a majority of directors are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the directors. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

**Art. 16. Powers of representation.** In dealing with third parties, any two directors shall have the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in all circumstances by the signature of any two directors.

**Art. 17. Board of Directors' Committees.** The board of directors may, by a majority vote, set up one or more committees to deal with specific matters under its supervision and responsibility, each committee to consist of one or more directors of the Company and/or non-directors.

**Art. 18. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a director.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a director, will not cause the Company to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a director may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

**Art. 19. Liability of a director.** A director will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

**Art. 20. General meeting of shareholders.** When the Company is composed of one single shareholder, that shareholder exercises the powers granted by the 1915 Law to shareholders in general meeting.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

When the Company is composed of a group of shareholders, shareholder decisions are taken in a general meeting or by written resolution, the text of which will be sent by the board of directors to the shareholders by registered post.

In this case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within 15 days of receiving the text.

When the Company is composed of a group of shareholders, unless otherwise specified in these articles, shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders holding more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these articles and to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's corporate capital.

An ordinary general meeting of shareholders will be held each year at the registered office of the Company in Luxembourg or at another place in Luxembourg.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of a group of shareholders in general meeting are documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. Shareholder votes and any powers of attorney are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 23. Independent auditor.** The single shareholder or a group of shareholders in general meeting shall appoint an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) who shall fulfil the duties prescribed by applicable laws.

**Art. 24. Balance-sheet.** On 31 December of each year, the accounts are closed and the board of directors will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to a group of shareholders



in general meeting for approval. Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company for a period of fifteen days prior to the deadline set for the shareholder general meeting.

**Art. 25. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after the deduction of overheads, depreciation and provisions is the net profit of the financial year. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital. The remaining profit is allocated by the decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a group of shareholders in general meeting.

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** In the case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not. The liquidator(s) will be appointed by the single shareholder or by a group of shareholders in general meeting, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 27. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed for the number of shares shown below and has paid in cash the amount illustrated:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid in (EUR)
COMMERZ GRUNDBESITZGESELLSCHAFT mbH . . . . .	130,000.-	130	130,000.-
Total: . . . . .	130,000.-	130	130,000.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately four thousand two hundred euros.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2007.

#### *Extraordinary General Meeting*

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of directors at two and further resolved to elect the following in their respective capacity as a director of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Heinrich Echter, director, born on 30 June 1955 in Munich, Germany, and professionally residing at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Jean-Luc Spetz, director, born on 8 April 1946 in Mulhouse, France and professionally residing at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, is appointed as independent auditor of the Company for a period of one year.

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize mars

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMMERZ GRUNDBESITZGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 65205 Wiesbaden, Kreuzberger Ring 56, Allemagne, représentée par Madame Maria Karaguiozova, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu

d'une procuration donnée le 8 mars 2007, qui, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par la comparante une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique qui sera par conséquent propriétaire de l'intégralité du capital social de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés suite à la cession de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de CG REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** L'objet unique de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de CG REAL ESTATE MASTER FCP, un fonds commun de placement soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra effectuer toutes opérations en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, propriétés et, plus généralement, tout avoir constituant des investissements autorisés du Fonds, procéder à toutes inscriptions et tout transfert en son nom ou au nom de tiers dans le registre des parts sociales ou obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des détenteurs de parts du Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux titres constituant les avoirs du Fonds. Cette énumération doit être considérée comme exemplative et non limitative.

La Société pourra fournir un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société pourra également gérer ses propres actifs à titre accessoire et entreprendre toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

La Société sera soumise au Chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil d'administration.

La Société pourra établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à cent trente mille Euros (EUR 130.000,-), représenté par cent trente (130) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique ou moyennant résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à tous les associés par la Loi de 1915 et les Statuts.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession des parts sociales.** Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique pourra librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins 75% du capital social de la Société.

**Art. 11. Formalités.** La cession des parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Conseil d'administration.** La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration comprenant au moins deux administrateurs, associé ou non.

Chaque administrateur est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

L'associé unique détenant la totalité du capital libéré ou l'assemblée générale des associés en vertu d'une résolution favorable représentant 75% du capital social de la Société, pourra décider la révocation d'un administrateur à tout moment. Chaque administrateur peut démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou l'assemblée générale des associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque administrateur.

Le conseil d'administration pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil d'administration pourra choisir un secrétaire, qui sera administrateur ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être administrateur ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil d'administration.

**Art. 15. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque administrateur y consent par écrit, par lettre, câble, télégramme, télex, message télécopié ou par moyens électroniques.

Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par lettre, câble, télégramme, télex, message télécopié ou par moyens électroniques, un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les administrateurs participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs. Le Président du conseil d'administration aura un vote décisif.

**Art. 16. Pouvoirs de représentation.** Vis-à-vis des tiers, deux des administrateurs auront conjointement les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances ainsi que pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 17. Comités du conseil d'administration.** Le conseil d'administration peut, par un vote à la majorité de tout le conseil, constituer un ou plusieurs comités afin de traiter sous son contrôle et sa responsabilité de sujets particuliers, chaque comité comprenant un ou plusieurs membres administrateurs ou non de la Société.

**Art. 18. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture d'un administrateur.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un administrateur ou tout événement similaire affectant un administrateur, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-droit d'un administrateur ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 19. Responsabilité d'un administrateur.** Un administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 20. Assemblées générales des associés.** Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil d'administration aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié du capital social sauf dispositions contraires contenues dans ces statuts. Cependant, des décisions portant modification des présents statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant les trois-quarts du capital social de la Société.

Une assemblée générale ordinaire sera tenue chaque année au siège social de la Société au Luxembourg ou à un autre endroit au Luxembourg.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 23. Réviseur d'Entreprises.** L'associé unique ou l'assemblée générale des associés nommera un réviseur d'entreprises agréé qui accomplira les obligations prescrites par les lois applicables.

**Art. 24. Bilan.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire des avoirs et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi de 1915.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut consulter les documents financiers au siège social de la Société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

**Art. 25. Répartition des bénéfices.** L'excédent du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 27. Disposition générale.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, est soumis aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Montant libéré (EUR)
COMMERZ GRUNDBESITZGESELLSCHAFT mbH . . . . .	130.000,-	130	130.000,-
Total: . . . . .	130.000,-	130	130.000,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915 ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ quatre mille deux cents Euros.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Le comparant, en sa qualité d'associé unique, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre minimum d'administrateurs et de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective d'administrateur de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Heinrich Echter, administrateur, né le 30 juin 1955 à Munich, Allemagne et ayant sa résidence professionnelle au 25, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Jean-Luc Spetz, administrateur, né le 8 avril 1946 à Mulhouse, France et ayant sa résidence professionnelle au 25, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social est fixé à 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée d'un an.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Karaguiozova, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, Relation: LAC/2007/2814. — Reçu 1.300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007052831/242/386.

(070052549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

**CA Normandy Lux I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 126.713.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

(i) CARLYLE ASIA PARTNERS II, LP, with registered address at Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered under number 166778 with the registrar of exempted limited partnerships Cayman Islands represented by its general partner CAP II GENERAL PARTNER, LP in turn acting by its general partner, CAP II LTD,

(II) CAP II CO-INVESTMENT, LP, with registered address at Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered under number 16677 with the registrar of exempted limited partnerships Cayman Islands represented by its general partner CAP II GENERAL PARTNER, LP in turn acting by its general partner, CAP II LTD,

Each represented by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, pursuant to proxies dated 4 respectively 4 February 2007, which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company CA NORMANDY LUX I S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name CA NORMANDY LUX I S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind,

and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management, binding signature.** The Company is managed by one or several managers (each a «Manager») who may be but need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of managers (the «Board» or the «Board of Managers»). Any Manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A

Managers and class B Managers) any resolutions of the Board of Managers may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager (including by way of representation).

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two of the Managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Manager (if there is only one) or as the case may be the board of Managers or any two of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together.

**Art. 8. Liability Managers.** The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Tuesday in June at 11.00 AM of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Manager or as the case may be, the Board.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment (EUR)
CARLYLE ASIA PARTNERS II, L.P. ....	12,159	12,159.-
CAP II CO-INVESTMENT, L.P. ....	341	341.-
Total: .....	12,500	12,500.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euros.

#### *Extraordinary General Meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at  
121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

#### *Class A Manager:*

Mr Christopher Finn, managing director, born on 6 July 1957 in New York, USA, with professional address at 57, Berkeley Square, Lansdowne House, London W1J 6ER, United Kingdom

#### *Class B Managers:*

Mr Alain Heinz, company director, born on May 17, 1968 in Forbach, France, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

Mr Charles Meyer, company director, born on April 19, 1969 in Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Follows the French translation**

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinquième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

(i) CARLYLE ASIA PARTNERS II, LP, avec siège social à Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et inscrite sous le numéro 166778 au registrar of exempted limited partnerships des Iles Cayman, représentée par son general partner CAP II GENERAL PARTNER, LP, agissant à son tour par son general partner, CAP II LTD,



(ii) CAP II CO-INVESTMENT, LP, avec siège social à Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et inscrite sous le numéro 166777 au registrar of exempted limited partnerships des Iles Cayman, représentée par son general partner CAP II GENERAL PARTNER, LP, agissant à son tour par son general partner, CAP II LTD,

Chacune représentée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 4 respectivement le 5 février 2007.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée CA NORMANDY LUX I S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CA NORMANDY LUX I S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus ascendantes ou latérales), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert des parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance, signatures engageantes.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (chacun un «Gérant»), associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil» ou le «Conseil de Gérance»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérance doit être donnée aux Gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut-être omise par l'assentiment de chacun des Gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Cette classification de Gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les Gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des Gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérance ne sera valablement prise que si approuvée par la majorité des Gérants y inclus au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque Gérant.

La Société sera engagée par une seule signature au cas où il y a un seul Gérant, et au cas où il y a un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux des Gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. En tous cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant (s'il n'y en a qu'un) ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou par deux des Gérants ou, s'il y a des classes différentes de Gérants, par un Gérant de classe A et par un Gérant de classe B agissant de concert.

**Art. 8. Responsabilité des Gérants.** Le ou les Gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les Gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième mardi en juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré comme indiqué à côté de leurs noms respectifs:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
CARLYLE ASIA PARTNERS II, L.P. ....	12.159	12.159,-
CAP II CO-INVESTMENT, L.P. ....	341	341,-
Total: .....	12.500	12.500,-

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mil cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ deux mille Euros.

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée, sous réserve des statuts de la Société:

#### Gérant de classe A:

M. Christopher Finn, managing director, né le 6 juillet 1957 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 57, Berkeley Square, Lansdowne House, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni

#### Gérants de classe B:

M. Alain Heinz, gérant de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

M. Charles Meyer, gérant de sociétés, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 157s, fol. 92, case 8. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007052832/242/377.

(070052504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

**CGLux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3825 Schifflange, 18, Schefflengerbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 113.951.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 avril 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052834/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Delphi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 126.766.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of March,  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DELPHI HOLDING GUERNSEY LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ (Channel Islands), and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 46 496,

represented by Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on March 21, 2007.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its Articles of Association as follows:

**Title I.- Name - Registered office - Purpose - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a single member limited liability company (hereafter the «Company») which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as

amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the «Law») as well as by the present articles (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The name of the Company is DELPHI S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

**Art. 4.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited term.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

#### **Title II.- Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital of the Company is fixed at two hundred fifty thousand euro (250,000.- €) divided into ten thousand (10,000) parts of twenty-five euro (25.- €) each.

**Art. 8.** The sole participant can freely transfer parts, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 9.** The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

#### **Title III.- Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In case of urgency, written resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication

device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

#### **Title IV.- General meeting of participants**

**Art. 11.** The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

#### **Title V.- Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 12.** The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 13.** Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

#### **Title VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

#### **Title VII.- Varia**

**Art. 15.** All matters not mentioned in the present Articles, shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2007.

##### *Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

DELPHI HOLDING GUERNSEY LIMITED, prenamed, . . . . .	10,000
Total: ten thousand parts, . . . . .	<u>10,000</u>

The parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of two hundred fifty thousand euro (250,000.- €) is as of now at the disposal of the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 4,600.- €.

*Extraordinary general meeting*

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

a) Mr Christophe Cahuzac, accountant, born on October 26, 1972 in Saint-Mard (Belgium), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; and

b) Mr Hayri And, Manager of Real Estate department, born on July 17, 1971 in Adana (Turkey), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DELPHI HOLDING GUERNSEY LIMITED, une limited liability company constituée sous les lois du Bailiwick de Guernsey, ayant son siège social First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ (Channel Islands), et immatriculée au Guernsey Registrar of Companies sous le numéro 46 496,

représentée par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2007.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

**Titre 1.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est DELPHI S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre, par voie privée, des obligations, billets, valeurs, créances et certificats.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

## **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- €) représenté par dix mille (10.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

**Art. 9.** Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à procéder aux paiements d'acomptes sur dividendes sous réserve que les comptes intermédiaires soient dressés montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passés lors d'une assemblée dûment convenue et tenue. De telles signatures pourront apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre, fax ou communication similaire. De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel provient initialement de Luxembourg.

## **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 11.** L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés aura lieu à Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

## **Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves**

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31<sup>er</sup> décembre de chaque année.



**Art. 13.** Chaque année au 31<sup>er</sup> décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution

d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la société.

#### **Titre VII.- Varia**

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Disposition transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2007.

##### *Souscription - Libération*

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

DELPHI HOLDING GUERNSEY LIMITED, prénommée, .....	10.000
Total: dix mille parts sociales .....	10.000

Les parts ont été entièrement libérées par un apport en espèces, de sorte que le montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,- €) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 4.600,- €.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

2) Ont été élus gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christophe Cahuzac, comptable, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), avec adresse professionnelle 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Monsieur Hayri And, gérant du Real Estate department, né le 17 juillet 1971 à Adana (Turquie), avec adresse professionnelle 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, Relation: LAC / 2007 / 3223. — Reçu 2.500 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007052917/212/289.

(070052737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

**HVB Banque Luxembourg Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 9.989.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007052837/202/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06223. - Reçu 102 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Intereuropean Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 12.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052840/832/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02816. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Mokeda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 72.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052841/832/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02836. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**TMRD Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1332 Luxembourg, 24, rue de Chicago.  
R.C.S. Luxembourg B 120.453.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

TMRD S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007053053/7020/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05657. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Voyages J.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6163 Bourglinster, 29, rue d'Altlinster.  
R.C.S. Luxembourg B 62.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052842/832/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02837. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Empedocle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 126.747.

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois EDINEM S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par Madame Michèle Helminger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration de la Société du 8 mars 2007, qui restera annexée aux présentes.  
Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EMPEDOCLE S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 29.083.318,86 (vingt-neuf millions quatre vingt-trois mille trois cent dix-huit euros quatre-vingt-six cents) représenté par 97.408 (quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent huit) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 120.000.000,- (cent vingt millions d'euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le quatrième mercredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille huit.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit: EDINEM S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent huit actions: 97.408.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature composé de l'universalité des éléments actifs et passifs au 28 février 2007, sans exclusion, de EDINEM S.A. conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

L'apport en nature est plus amplement décrit dans le rapport de MAZARS, réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, établi en conformité avec l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions de la société à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, a déclaré qu'il est le seul propriétaire des actifs et passifs apportés et qu'il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits attachés à ceux-ci par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'un ou plusieurs des actifs lui soient transférés et que les actifs sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces actifs et passifs, EDINEM S.A., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires.

#### *Demande en exonération du droit d'apport*

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de la totalité du patrimoine d'une société ayant son siège dans un pays membre de l'Union Européenne, la Société requiert conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 7.000,-.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean-Pierre Noesen, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 12, boulevard Royal, né à Ettelbruck, le 12 septembre 1961.

b) Monsieur Marco Neuen, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Differdange, le 18 mai 1952.

c) Monsieur René Schlim, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Helming, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007. Relation: LAC/2007/3056. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007052851/242/164.

(070052601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Comgest Asia, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.621.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007052929/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05478. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Prestige Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 23.223.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007052932/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05474. - Reçu 66 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Recticel Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 92.669.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

*Pour la société*

*Signature*

Référence de publication: 2007053082/5649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03158. - Reçu 44 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070053154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Avema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2445 Luxembourg, 15, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 44.314.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

G. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2007052980/220/12.

(070053153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Euromedic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.974.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 avril 2007.

P. Bettingen

*Notaire*

Référence de publication: 2007052981/202/12.

(070053175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Trans Serve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.386.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 avril 2007.

P. Bettingen

*Notaire*

Référence de publication: 2007052987/202/12.

(070053181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Parc Louvigny S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.860.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 avril 2007.

P. Bettingen

*Notaire*

Référence de publication: 2007052988/202/12.

(070053183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Visitel S.A. Holding, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 79.726.

Le bilan de clôture de la liquidation au 17 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007053031/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070052913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Provimplux Opera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.611.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053035/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05061. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070052919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Lampe International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 16.577.

Le bilan se terminant au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053047/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05078. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070052924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**DeA Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.440.

En date du 29 mars le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg avec effet au 23 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

P. Thielen / E. De Demo

*Membre du Conseil d'Administration / Membre du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2007053179/5631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04582. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070053049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.